

LE STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DE 3ème

Quels sont les objectifs du stage ?



Le stage d'observation en milieu professionnel, d'une durée de cinq jours consécutifs, est **obligatoire pour tous les élèves de 3e**. Il s'inscrit dans le **Parcours Avenir** et se déroule au sein d'entreprises, d'administrations, d'établissements publics ou de collectivités territoriales, conformément aux conditions définies par le Code du travail.

Ce stage constitue une **première immersion dans le monde professionnel**. Il a pour objectifs de permettre aux élèves de :

- **Découvrir le fonctionnement concret** d'un lieu de travail et le monde économique.
- **Partager le quotidien de professionnels** et comprendre les réalités et les exigences de différents métiers.
- **Acquérir une première expérience réelle**, souvent éloignée des idées préconçues.
- **Déconstruire certains préjugés** sur le monde du travail.
- **Gagner en autonomie et en confiance**, en s'adaptant à un nouvel environnement.
- **Affiner ou confirmer un projet d'orientation**, en lien avec les intérêts et compétences des élèves.

Ce stage est donc une **étape clé dans la construction du projet d'avenir des élèves**, en les aidant à développer une culture professionnelle et à amorcer une réflexion sur leur orientation scolaire et professionnelle.

Les élèves, **accompagnés de leur famille**, sont encouragés à être **acteurs dans la recherche de leur lieu de stage**, ce qui fait partie intégrante de l'expérience. Les équipes pédagogiques les accompagnent tout au long de la démarche pour en garantir le sens et la réussite.

Quelles sont les modalités du stage ?

- **Dates du stage** : du **lundi 14 au vendredi 18 décembre 2026**, la semaine précédant les vacances de Noël.
- **Convention de stage obligatoire** : elle doit être **signée par les trois parties** (l'établissement scolaire, la structure d'accueil et la famille). Ce document précise les **conditions d'accueil, d'encadrement, de sécurité et d'assurance**, conformément à la réglementation en vigueur.
- **Préparation en classe** : avant le départ en stage, les élèves bénéficient d'un **temps de préparation spécifique**, destiné à leur faire comprendre les enjeux de cette expérience et les attendus pédagogiques.
- **Restitution orale** : au retour du stage, les élèves devront **présenter leur expérience à l'oral le mardi 12 janvier 2027**, dans le cadre d'un **entraînement au Diplôme National du Brevet (DNB)**. Ils seront accompagnés d'un **livret de stage**, qui les aidera à structurer leur réflexion et à répondre aux attentes de cette présentation.